

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 MAI 2022



Le partenariat avec l'association Place au Vélo

La Semitan, en tant que **coordinateur des mobilités** est **partenaire** de l'association Place au Vélo. Dans le cadre de ce partenariat, la Semitan s'engage à valoriser l'usage de ce mode de transport, notamment lors du temps fort « Faites du Vélo », qui a lieu cette année le dimanche 22 mai 2022, mais aussi à promouvoir l'événement « cyclistes, brillez », organisé généralement en novembre, avec la participation de



des équipes de prévention de la Semitan. Elle soutient également cette association dans ses actions et l'a invitée à collaborer via des ateliers sur les sujets vélos, sécurité cycliste/tram/bus et partage de l'espace public, avec par exemple la production d'une vidéo de sensibilisation en 2021 (consultable sur tan.fr).

Les vélos admis exceptionnellement toute la journée dans le tramway

Dans le cadre de l'événement « Faites du Vélo », les vélos sont autorisés exceptionnellement dans les 3 lignes de tramways, de début à fin de service. Un seul vélo est autorisé par accès et la priorité est donnée aux utilisateurs de fauteuil roulant et aux piétons. Les voyageurs du réseau Tan seront informés de cet événement via une actualité sur tan.fr.

Pour rappel – le règlement intérieur des transports publics nantais : Les vélos sont autorisés dans les services navibus tous les jours, sous réserve de l'accord du personnel navigant, de l'affluence et du bateau utilisé.

Navibus Loire – N1 et N2 : 10 vélos maximum.

Navibus Passeur de l'Erdre N3: 5 vélos maximum.

Dans le tramway, il est autorisé tous les jours avant 7h et après 19h.

Les vélos ne sont pas autorisés dans les bus, ni dans le busway. Seuls les vélos pliants (peu encombrant, courroie, pédales rétractables) sont acceptés tous les jours et sans limitation horaires.

-0

Présentation de la Semitan

C'est une SEM (société d'économie mixte) qui possède dans son capital 65% de capitaux publics (Nantes Métropole) et 35% de capitaux privés (Transdev, banques, associations). Liée par un contrat de délégation de service public avec Nantes Métropole, la Semitan exploite le réseau de transports publics de l'agglomération nantaise. Elle est également mandatée pour construire, rénover et sécuriser le réseau. Elle est aussi en charge de la coordination de toutes les mobilités. Elle emploie actuellement 2120 salariés dont 1400 conducteurs. www.semitan.fr